

HONORAIRES LOCATION

Article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR (application du 27 mars 2014)

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8,00 TTC/M2

État des lieux : 3,00 TTC/M2

(Plafonné à un mois de loyer charges comprises)

A LA CHARGE DU BAILLEUR

Entremise et négociation : 2% du loyer annuel (offerts à la suite d'une vente ou dans le cas de la gestion locative)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8,00 TTC/M2

État des lieux : 3,00 TTC/M2

Plafonnés à un mois de loyer charges comprises

LOCATION COMMERCIALE : 7,50 % TTC du loyer annuel

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion : **7 % TTC pour 1 lot**
6 % TTC pour 2 à 4 lots
5 % TTC à partir de 5 lots

Assurance loyers impayés et vérification Cherloc : **3,00 % TTC**

HONORAIRES DE TRANSACTION

Nos honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente. Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Aucune commission d'agence ne sera due avant la conclusion d'une transaction.

Ces taux s'entendent TVA comprise de 20%

IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

• De 0 à 60 000 €	6 000 €
• De 60 001 € à 80 000 €	7 000 €
• De 80 001 € à 100 000 €	8 000 €
• De 100 001 € à 120 000 €	9 000 €
• De 120 001 € à 150 000 €	10 000 €
• De 150 001 € à 180 000 €	11 000 €
• De 180 001 € à 200 000 €	12 000 €
• De 200 001 € à 240 000 €	13 000 €
• De 240 001 € à 300 000 €	15 000 €
• De 300 001 et plus	5%

CESSION BAUX COMMERCIAUX ET FONDS DE COMMERCE, TERRAINS, GARAGE

• De 0 à 100 000€	10 % TTC avec un minimum de 5000 €
• De 100 001 à 500 000 €	8% TTC
• 500 001 € et plus	7%

Prestations incluses :

- Visite du bien, estimation, conseil, évaluation décence,
- Rédaction du mandat de gestion, normes d'habitabilité,
- Gestion des diagnostics,
- Devis travaux,
- Avis d'échéance, encaissements des loyers, quittancement,
- Comptabilité bailleur,
- Révision du loyer annuel,
- Régularisation des charges locatives,
- Règlement des dépenses concernant le bien,
- Déclaration à la perception des départs de chaque locataire,
- Recouvrement des créances – dossiers huissiers
- Réédition des fonds et compte-rendu trimestriels
- Aide à la déclaration des revenus fonciers

Prestations en plus :

- Gestion des travaux d'entretien 5% TTC du montant des travaux
- Recouvrement des créances 150€ TTC par dossier
- Gestion des sinistres 80€ TTC par dossier
- Représentation aux assemblées générales 80€ TTC /heure

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%